

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION



**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE AU
TEST PROFESSIONNEL POUR L'ACCES A L'EMPLOI D'AGENT DE PREVENTION NIVEAU 02**

L'An Deux Mille dix-Neuf et le Vingt-Quatre du mois de Avril (24/04/2019) s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation, le jury d'admission définitive au test professionnel pour l'accès à L'emploi d'Agent de prévention Niveau 02 ce conformément aux dispositions de la décision d'ouverture N° 1713 du 15/11/2018 (Postes ouverts 05)

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Mr TESSA Ahmed Représentant de l'autorité ayant pouvoir de nomination (président)

Mr FEZANI Abderrahmane (chef du centre d'examen)

Mr OUSSADA Hocine Correcteur, (Membre)

Mr TOUMI Abdellah Correcteur, (Membre)

Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision d'ouverture N°1713 du 15/11/2018 de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou portant ouverture du test professionnel pour l'accès à L'emploi d'Agent de prévention Niveau 02 cité et suite à :

1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre de formation professionnelle.

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre d'un test professionnel en question (05 poste)

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires

Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenu une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.

- LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE PAR ORDRE DE MERITE :

1. MOUSSAOUI	Karim	13,25	✓
2. SELLAH	Abdeslam	12,50	✓
3. HAOUM	Rabah	11,50	✓
4. SANA	Achour	10,50	} Age ✓
5. SI-AHMED	Moh-said	10,50	

_ LISTE D'ATTENTE PAR ORDRE DE MERITE :

1. AMROUNI	Ali	10,00	✓
------------	-----	-------	---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à **11h 30mn.**

Mr **TESSA Ahmed** Représentant de l'autorité ayant pouvoir de nomination (président)

Mr **FEZANI Abderrahmane** (chef du centre d'examen)

Mr **OUSSADA Hocine** (Correcteur)

Mr **TOUMI Abdellah** (Correcteur)

De tout ce qui dessus, a été dressé le présent procès-verbal.

